

Conseil général

Séance n° 4

du jeudi 12.11.2009, de 19:30 à 21:45,
salle de gymnastique

Président Bertrand Vianin

Secrétaire Patricia Constantin

Présents **PDC**
Bentho Marylise - Bétrisey Sophie – Blanc Viviane – Chabbey Patrice –
Darbellay François – Délétroz Sébastien – Dussex Mathieu – Gaudin
Laurette – Muller Lionel – Pralong Daniel – Rey Laurence – Riand Jean-
Pierre – Travelletti Richard - Vianin Bertrand

Entente communale

Bonvin Grégoire – Constantin Ted – Darbellay Métrailler Isabelle –
Ferrari-Dussex Christina – Jollien Benoît – Schild Hervé

PS

Aymon Egide – Beney Georgy – Constantin Patricia – Cotter Daniel -
Cotter Patricia – La Sala Aline – Morard Gino – Morard Joël – Thurre
Benoît – Travelletti Christiane

Conseil communal Aymon Marco – Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole – Jollien Nicole –
Morard Bernard – Mottet Vivian - Savioz Dominique

Secrétaire communal Follonier Thierry

DEBATS

4	100.02	Conseil général
---	--------	-----------------

M. Bertrand Vianin ouvre la séance du conseil général et souhaite la bienvenue. Il donne connaissance des informations suivantes :

- 1) Par courrier du 16 octobre 2009, le Conseil communal a soumis un projet de règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique. Cet objet sera traité en séance plénière du 17 décembre.
- 2) Par courrier du 14 octobre 2009, le Conseil communal a informé le conseil général que suite aux endommagements des filtres et installations de la station de Probon causés par les gros orages de juillet 2009, les travaux de modernisation de la station de traitement des eaux potables d'Anzère et d'installation de système de filtration à membranes tubulaires budgétés à Fr. 1'500'000.00 ont dû être réalisés en partie cette année déjà. Cette dépense à charge de l'exercice 2009 fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire soumise en plénière de juin 2010. Une copie de cette correspondance sera adressée aux conseillers généraux.

- 3) Par courrier du 4 septembre 2009, le Conseil communal a informé le conseil général qu'il a décidé d'acheter, dans le cadre de la cessation d'activités de la société touristique Pro Anzère SA, 3 parcelles situées en zone Anzère A7 et Anzère Village pour un prix global de Fr. 350'000.00. Cette dépense fera l'objet d'une demande de crédit complémentaire soumise en plénière de juin 2010. Une copie de cette correspondance sera adressée aux conseillers généraux.
- 4) Une copie de la réponse au postulat de M. Patrice Chabbey sur les cheminements piétons a été envoyée à tous les conseillers généraux.
- 5) Le comité de l'Association de la piscine d'Anzère a adressé au Conseil général en date du 6 novembre 2009 une lettre d'excuse pour avoir omis de mentionner dans le courrier adressé aux souscripteurs que la décision du Conseil communal d'octroyer un financement pour la réalisation de la piscine doit être approuvée par le Conseil général. **M. Bertrand Vianin** donne lecture de la lettre.
- 6) à la suite de la lettre d'excuse du comité de la piscine, les chefs de groupe ont également fait parvenir un courrier au bureau du Conseil général. **M. Bertrand Vianin** donne connaissance de ce document.

M. Marco Aymon, président, salue les personnes présentes ainsi que tous les conseillers généraux. Il rappelle le but principal de la séance : le dossier Piscine Spa Wellness à Anzère et donne quelques informations concernant ce dossier.

Tout d'abord, il rappelle que ce projet a démarré il y a environ 3 ans. Le 23 avril, la Confédération a adressé un courrier aux communes pour un plan de relance avec des conditions. Le 16 mai, la demande a été déposée auprès du canton et de la Confédération. Pour le Valais, 200 projets ont été déposés. 11 ont été retenus. A l'heure actuelle, la décision définitive du canton n'est pas encore parvenue à la commune, elle est cependant liée à la condition que l'enquête publique ait lieu en 2009 et que les travaux physiques débutent encore en 2009. Le CC a pris le risque d'anticiper le feu vert pour les mesures préparatoires ainsi que les études pour les possibilités de mettre à l'enquête publique afin d'être prêt en cas d'acceptation par le Conseil général.

1. Contrôle des présences

Ont signé la liste des présences 30 conseillers généraux. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 juin 2009
4. Piscine Spa Wellness à Anzère
 - 4.1. Cautionnement d'un prêt sans intérêts "Piscine Spa Wellness à Anzère"
 - 4.2. Approbation d'une participation dans le capital social de la société d'exploitation de la Piscine Spa Wellness à Anzère à créer
 - 4.3. Approbation d'un prêt - Piscine Spa Wellness à Anzère
5. Postulat de l'Entente : « intégration des chiens dans la vie de la commune »
6. Motion de l'Entente : « développement des énergies renouvelables »

7. Divers

L'ordre du jour ne faisant pas l'objet de remarques, ce dernier est accepté.

Divers annoncés : M. Egide Aymon – M. Ted Constantin.

3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 juin 2009

M. Bertrand Vianin rappelle que le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers généraux dans le délai imparti.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Piscine Spa Wellness Anzère

4.1. Cautionnement d'un prêt sans intérêts "Piscine Spa Wellness à Anzère"

4.2. Approbation d'une participation dans le capital social de la société d'exploitation de la Piscine Spa Wellness à Anzère à créer

4.3. Approbation d'un prêt - Piscine Spa Wellness à Anzère

M. Bertrand Vianin rappelle que conformément à l'art. 7 du règlement du Conseil général, le Conseil général doit se prononcer sur l'octroi de prêts, de cautionnements et de garanties analogues à charge de la commune ainsi que sur la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire et dont le montant dépasse 5% des recettes brutes du dernier exercice. Il rappelle également l'ordre des débats et passe la parole au président de la commission de gestion.

M. Gino Morard remercie les membres de la commission pour leur travail. Il remercie le Conseil communal pour les réponses fournies. Il relève le délai court lié aux conditions fixées par la Confédération et le canton pour l'octroi du prêt. Il remercie également les conseillers nationaux qui sur le plan fédéral ont également travaillé à la réussite de ce dossier.

M. Grégoire Bonvin donne lecture du rapport de la commission de gestion sur le dossier Piscine Spa Wellness Anzère.

M. Bertrand Vianin remercie la commission de gestion.

Les 3 groupes acceptent l'entrée en matière.

Pour le groupe PDC, **M. Daniel Pralong** relève les points suivants : la commune dispose d'excellents moyens financiers. D'autre part, Il rappelle le prêt de la Confédération et souligne qu'il serait difficile de refuser cette aide. Cependant, Il regrette la faiblesse des fonds privés, Il espère que les privés seront motivés dans ce projet et invite le comité de l'association à tout faire dans ce sens. Il demande au Conseil communal d'être parti prenante dans l'adjudication des travaux et d'effectuer un suivi constant du financement.

Au nom du groupe PDC, **M. Daniel Pralong** informe que le groupe, dans sa grande majorité, soutient ce projet.

Pour le groupe socialiste, **M. Egide Aymon** relève les points suivants : malgré de nombreuses incertitudes, il est réjouissant qu'un projet d'une telle envergure se réalise. Le groupe socialiste fait confiance au conseil communal et au comité de la piscine pour la maîtrise financière de ce projet.

Pour le groupe de l'Entente, **Mme Isabelle Darbellay Métrailler** relève les points suivants : ce dossier est essentiel pour l'avenir de la commune et pour la station. Elle relève cependant qu'il ne doit pas être fait à n'importe quel prix et que le budget du coût de construction ne doit absolument pas être dépassé. Elle souhaite que le coût de fonctionnement ne pèse pas le budget annuel pour les années futures. Elle soulève encore quelques problèmes liés au dossier, notamment la question du parking, l'utilisation par les écoles, la participation des autres communes. Elle rappelle qu'il ne faut également pas oublier d'autres investissements futurs (remontées mécaniques, etc.).

Au nom du groupe de l'Entente, **Mme Isabelle Darbellay Métrailler** informe qu'une grande majorité du groupe de l'entente soutient ce projet.

M. Patrice Chabbey remercie le Conseil communal et le comité de la piscine pour le travail déjà accompli. Il revient tout d'abord sur des éléments généraux, notamment sur l'étude de l'école suisse du tourisme, sur la priorité du tourisme pour notre commune, sur la politique communale du tourisme mise en place par le conseil communal en 2005. Il constate que cette politique n'a, à ce jour, pas été discutée par le Conseil général. Selon lui, aucune priorité n'a été fixée et aucune stratégie définie.

Il fait ensuite quelques réflexions sur le financement ainsi que sur la réalisation même de la piscine.

- la partie non couverte de la piscine ne correspond pas à une commune « cité de l'énergie »
- les frais d'exploitation
- le futur gérant du centre
- la responsabilité de la commune

M. Patrice Chabbey se réserve le droit de demander un référendum sur ces décisions si elles devaient être positives de la part du Conseil général.

M. Patrice Chabbey pose les questions suivantes au conseil communal :

- une étude énergétique a-t-elle été faite sur ce projet ?

Réponse M. Marco Aymon : les études coûtent environ Fr. 300'000.--. Il aurait été inconscient de dépenser cette somme sans savoir si le projet était accepté. D'autre part, aucun projet ne passe la rampe à l'Etat du Valais s'il ne répond pas aux normes énergétiques en vigueur.

- Combien la SDA investit-elle dans le projet de la piscine ?

Réponse de M. Marco Aymon : la SDA est une succursale de la commune. Le CC peut gérer le tourisme au niveau de la commune. L'office du tourisme est financé par les taxes de séjour et les contributions communales.

- La commune soutiendra-t-elle les projets de Télé-Anzère ?

Réponse de M. Marco Aymon : la commune a été appelée suite aux déboisements intempestifs de Télé-Anzère. Ce dossier doit être mis à jour. Un télésiège devra être construit, mais aux conditions demandées par les écologistes, soit la remise complète à jour du plan de zone et remise à l'enquête. L'option prise par le conseil communal a été claire. La piscine est réalisable. Il a donc décidé d'investir dans ce projet. Si le projet des remontées mécaniques est réalisable dans 2 ou 3 ans, le CC soutiendra les remontées mécaniques avec l'appui du Conseil général.

- Qui a calculé la valeur de Fr. 700'000.-- que l'association de la piscine met dans le financement ?

Réponse de M. Marco Aymon : il explique que lorsque l'on demande des crédits LIM, la règle est que le financement en crédit LIM sans intérêts avoisinent 50% de l'ensemble de l'objet. Ces Fr. 700'000.-- font partie du plan financier. L'association de la piscine dispose d'un droit distinct et permanent jusqu'en 2059.

- Si le projet est refusé, existe-t-il d'autres moyens de subventions au niveau de la région ?

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale, la région a été créée, mais le fonctionnement n'est pas encore en place.

- La commune a-t-elle mis en place des structures de contrôle pour les grands projets ?

Réponse de M. Marco Aymon : dans ce dossier, s'il y a un dépassement, cela sera sur les options prises de maintenant et jusqu'à la fin de la réalisation. Si l'on s'en tient à ce qui a été prévu, il ne devrait pas y avoir de dépassement.

M. Bertrand Vianin remercie M. Marco Aymon pour ses réponses.

M. François Darbellay rappelle que dans la vie il y a des opportunités qui bousculent les priorités. Il s'agit d'un prêt sans intérêts. Il serait suicidaire de refuser l'aide de la Confédération. Sinon la prochaine fois nous ne pourrions pas profiter d'autres subventions. Il faut prendre ce risque pour avancer.

M. Daniel Cotter rappelle que dans les années 60, des gens intéressés à faire d'Anzère une station touristique ont eu l'audace d'avancer. Cette station a connu de bons moments. La station a besoin d'un ballon d'oxygène. La piscine est un grand défi. Il pourra être réalisé grâce à une solidarité de tous les acteurs d'une région (politique, touristique).

M. Georgy Beney revient sur son sentiment suite au courrier du comité de la piscine et fait part de son mécontentement tout en reconnaissant que cette infrastructure est importante pour la station et apporte son soutien à ce projet.

M. Bertrand Vianin passe au vote sur les points suivants :

- 1) l'octroi d'un cautionnement à hauteur de Fr. 4'000'000.-- au maximum
- 2) l'octroi d'une participation à hauteur de Fr. 1'500'000.-- dans le capital social de la société d'exploitation à créer
- 3) l'octroi d'un prêt à hauteur de Fr. 2'700'000.-- au maximum, étant précisé que les montants du cautionnement et du prêt dépendent des montants définitifs de l'aide fédérale et cantonale ainsi que des contributions des privés

Vote

Les trois points ci-dessus sont acceptés avec 27 voix. 1 avis contraire et 1 abstention.

M. Gino Morard invite les initiateurs du projet à adopter la rigueur nécessaire au développement du projet.

5. Postulat de l'Entente : "intégration des chiens dans la vie de la commune"

Mme Isabelle Darbellay Métrailler présente le but de ce postulat. L'objectif est d'établir une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les chiens de la commune. Il ne faut pas nier le danger que cela représente. Pour y arriver, il faudrait définir clairement les lieux interdits aux chiens.

Le groupe socialiste et le groupe de l'Entente acceptent l'entrée en matière.

M. Daniel Pralong rappelle que l'art. 13 du règlement de police est précis à ce sujet. Tous les citoyens peuvent faire appel aux agents de police qui se déplacent. Le groupe PDC refuse l'entrée en matière.

M. Marco Aymon indique que le règlement de police est clair. Il faut seulement réussir à l'appliquer.

Mme Isabelle Darbellay Métrailler informe qu'elle a choisi de présenter un postulat parce que le règlement ne suffit pas pour sensibiliser les gens. Les personnes ayant eu des soucis avec des chiens n'ont pas forcément appelés la police car cela est relativement contraignant. Elle pense que des démarches peuvent être faites autour de ce sujet. (flyers – articles dans l'Agache).

M. Bertrand Vianin remercie les intervenants et procède au vote.

Vote :

Pour : 14

Contre : 13

Abstentions : 2

Le postulat est accepté avec 14 voix. Il sera transmis au CC pour rapport et proposition dans un délai de 12 mois.

6. Motion de l'Entente : "développement des énergies renouvelables"

Mme Isabelle Darbellay Métrailler rappelle qu'un règlement communal s'occupe de ce point. La commune a été pionnière dans le domaine des subventions pour les énergies renouvelables. Cependant, elle précise que les choses avancent vite. La commune veut-elle garder cette avance dans le domaine de l'énergie ?

Elle rappelle que le règlement date de décembre 2004. Le but de la motion est de poursuivre le travail réalisé jusqu'à aujourd'hui. Elle demande la mise à jour du règlement, notamment par rapport aux nouvelles technologies. Eventuellement d'adapter le règlement pour les rénovations.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Mme Nicole Bonvin remercie le groupe de l'Entente pour son intérêt dans le domaine de l'énergie. Elle rappelle que le label cité de l'énergie dépend d'un cahier des charges strictes. Pour avoir le label, il faut arriver à 50% des charges atteintes. Elle indique que 350 m³ de panneaux solaires sur la commune ont été subventionnés. Le règlement de subventions a été fait pour 4 ans. Le CC a décidé d'augmenter de 20% les subventions. D'autre part, il semble difficile de changer des règlements tous les 2 ans. A sa connaissance, seules 2 autres communes ont un règlement de subventions. Les subventions allouées ont été les suivantes : 1^{er} janvier 2005 : Fr. 3300 – 2006 Fr. 14'000 – 2007 Fr. 28'000 - 2008 : Fr. 47'000 - 2009 Fr. 45000 = total Fr. 139'000 de

subventions allouées. Elle informe également sur les différents moyens de communication (flyers – expositions – manifestations diverses).

M. Daniel Pralong rappelle que le label n'a pas été donné gratuitement. Un travail considérable a été réalisé. Un élargissement de la palette des subventions représente des implications financières. Le groupe PDC fait confiance au conseil communal pour suivre ce dossier. La majorité du groupe s'oppose à cette motion et préfère travailler pour la révision du règlement en 2012.

M. Patrice Chabbey approuve la motion de l'Entente sur les énergies renouvelables. Ce règlement avait mis un article qui permettait au conseil communal d'augmenter les subventions et de le prolonger. Ce règlement permettrait de pousser la population à se soucier des énergies renouvelables, également dans le domaine de la mobilité : abonnement CFF pourrait être mis à disposition, subventions pour l'achat de véhicules électriques, encourager les transports publics, améliorer les cheminements piétons.

M. Egide Aymon relève que la révision de ce règlement entraîne des conséquences sur le budget.

M. Mathieu Dussex indique que rénover et construire est un choix du propriétaire. Chacun doit être responsable. Le règlement est uniquement fait pour limiter et organiser les subventions.

M. Isabelle Darbellay Métrailler remercie Mme Nicole Bonvin pour ses réponses. Il faut augmenter la conscience de nos concitoyens. Il faut également regarder sur les autres communes. La révision du règlement a pour but d'informer les citoyens.

Mme Laurette Gaudin précise que les moyens des citoyens ne sont pas tous les mêmes.

Mme Nicole Bonvin propose d'organiser une séance d'information sur l'énergie.

M. Bertrand Vianin propose de passer au vote.

Vote :

Pour : 14

Contre : 13

Abstentions : 2

La motion est acceptée par 14 voix. Elle sera transmise au CC qui doit présenter les propositions réglementaires correspondantes dans un délai de 12 mois.

7. Divers

M. Egide Aymon demande des informations concernant la diffusion de l'information, y a-t-il un droit de regard ? **M. Marco Aymon** informe que M. Patrice Chabbey n'a pas le droit de diffuser les documents du Conseil général sans l'accord du bureau.

M. Patrice Chabbey demande un avis de droit écrit.

M. Ted Constantin demande des renseignements concernant le déplacement du passage piétons de Botyre.

M. Marco Aymon informe que suite à la remarque des agents de police sur les problèmes liés au passage piétons de la poste, il a été décidé de le déplacer en accord avec l'Etat.

M. Daniel Cotter souhaite savoir si la commune a étudié la possibilité de l'achat d'abonnements CFF.
M. Marco Aymon informe que rien n'a été fait. Il souhaite également avoir des informations sur l'élagage des arbres le long des routes communales. **M. Marco Aymon** informe que les branches sont broyées.

M. François Darbellay remercie l'engagement des policiers qui assurent la sécurité sur le passage piétons de Botyre pour le bien des enfants.

Mme Nicole Bonvin répond aux questions de M. Egide Aymon formulées lors de la dernière séance.

- Feu de broussaille :
Elle rappelle que ces derniers sont interdits. Il faut dénoncer à l'Etat du Valais, ce dernier est chargé de fixer les amendes
- Installations de moloks :
Elle informe que le Conseil communal a décidé de maintenir le système des abris à containers mais de les remplacer
- Information sur les lieux de dépôt de déchets encombrants à proximité des containers
Elle relève que le problème est complexe. Les panneaux ne servent pas à grand chose. Une solution est recherchée.

M. Marco Aymon remercie les conseillers généraux pour la qualité de leurs débats.

M. Bertrand Vianin clôt la séance. Il est 21 h 45.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia